



Membre de l'Union des Editeurs
de la Presse Périodique
Lid van de Unie van de Uitgevers
van de Periodieke Pers



Belgique - België
PP-PB Bruxelles X
1/1300

P605081

Janvier – Février – Mars 2009 – Chevath 5769

Trimestriel **25**
Driemaandelijks

Nouvelles **CONSISTORIALES**

CONSISTORIAAL Nieuwsblad

Edité par le Consistoire Central Israélite de Belgique • Centraal Israëlitisch Consistorie van België

Hoofdredacteur en verantwoordelijke uitgever : Michel Laub, secretaris-generaal C.I.C.B.

Rue J. Dupont, 2 – 1000 Bruxelles • Tel. 02/512.21.90 • Fax: 02/512.35.78 • E-mail: consis@online.be • www.jewishcom.be

Editorial

Sommaire Inhoud

Editorial **1-2**

Il y a deux cents ans, Napoléon créait le
Consistoire **3-6**

In Memoriam - Robert Maistriau **6**

Interview du prof. Georges Schnek,
président honoraire du Consistoire **7-9**

Distinctions honorifiques **9**

Manifestations du Bicentenaire du
Consistoire - Photos **10-11**

Info importante - belangrijke info **11**

Toespraak Guy Verhofstadt, **12-13**

Timbre du bicentenaire du Consistoire
Postzegel 200 jaar Consistorie **13**

Allocution du président, le prof. J. Klener,
en présence du Roi **14-16**

Communauté israélite d'Arlon **17-20**

Interview de Madame Tali Samash,
Ambassadeur d'Israël **21-24**



Le Bicentenaire du Consistoire Central Israélite de Belgique

Le Consistoire Central Israélite de Belgique, qui est l'organe représentatif de l'ensemble des communautés israélites et des synagogues de notre pays, vient de clôturer les festivités de son 200^e anniversaire.

La majorité des périodiques de la presse juive de notre pays (*Centrale, Contac J, Ec infos, Kehilatenou, Joods Actueel, Los Muestras, Regards*) se sont largement fait écho de cet anniversaire et des trois grandes manifestations organisées pour le fêter, reportages et photos à l'appui.

Quant à la presse non-juive, mis à part les comptes rendus de quelques grands quotidiens, comme *La Libre Belgique* ou *Le Soir*, des périodiques chrétiens comme *Shalom* (édité par les *Sœurs de Notre Dame de Sion*) et *Kerk en Leven* ont également tenu à faire paraître des articles très élogieux consacrés au Bicentenaire du Consistoire. Qu'ils en soient remerciés !

Les 3 événements organisés par le CCIB en 2008, année de son bicentenaire, ont, en effet, connu le succès escompté, tant par leur haute tenue festive et culturelle, que par la qualité des personnalités qui ont honoré ces manifestations de leur présence. A cet égard, on peut noter ici une première historique dans les annales de notre royaume : la présence royale dans la Grande Synagogue de Bruxelles, Synagogue de l'Europe, à la cérémonie qui s'y est tenue le 16 novembre 2008.

Rappelons ici que la reconnaissance du culte israélite dans notre pays a pour base juridique le décret napoléonien du 17 mars 1808. Sa reconnaissance officielle par le jeune Etat belge intervint au lendemain de l'indépendance, par l'A.R. du 21 mai 1832. Le lecteur trouvera dans ce numéro un article du professeur Jean-Philippe Schreiber, qui donne un aperçu de l'histoire bicentenaire mouvementée de notre vénérable institution.

Si, à l'origine, le rôle du Consistoire consistait à représenter et défendre les intérêts temporels du culte israélite auprès des autorités civiles et à être l'interlocuteur légal de l'Etat pour tout ce qui concerne la reconnaissance des communautés juives et la nomination de leurs ministres du culte, l'éventail des préoccupations consistoriales s'est fort étendu depuis, surtout depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, allant du cultuel au culturel, en passant par l'enseignement et les médias.





C'est dans ce cadre polyvalent que le Consistoire contribue :

- à l'éducation juive dans notre pays, par l'intermédiaire de ses réseaux de l'enseignement de la religion juive, tant en région néerlandophone que francophone, et son soutien aux deux Instituts universitaires d'Etudes du Judaïsme
- à la préservation du patrimoine culturel juif, grâce à la création du Musée Juif de Belgique et de l'Institut de la Mémoire Audiovisuelle juive
- à l'étude de l'histoire du judaïsme belge, par l'intermédiaire de la Fondation de la Mémoire contemporaine, née à l'initiative du Consistoire
- à la mémoire de la Shoah, par la création du Musée Juif de la Déportation et de la Résistance à Malines et par son implication dans la tenue de manifestations annuelles, comme par exemple celle de Boortmeerbeek, qui commémore l'attaque du 20^e convoi de déportés le 19 avril 1943
- à la diffusion de la culture juive, par la production d'émissions de radio et de télévision se rapportant au judaïsme, ainsi que par la publication de la présente revue
- au dialogue interreligieux, au plus haut niveau, par son implication dans l'Organe de Consultation entre Chrétiens et Juifs en Belgique, l'O.C.J.B.
- à la prise en charge du rôle de la Femme dans notre pays, ainsi que des problèmes qui se rapportent à sa discrimination, par l'intermédiaire du Conseil des Femmes Juives de Belgique, membre actif des Conseils des Femmes, francophone et néerlandophone, de Belgique
- à l'organisation des journées du Patrimoine et de la Culture Juive, dans le cadre de la « Journée Européenne de la Culture Juive » qui se tient annuellement au mois de septembre .

A lire tout cela, on a un peu l'impression que tout est actuellement « pour le mieux, dans le meilleur des mondes possibles . »

Cette impression relève, malheureusement, de l'utopie. Bien sûr, il faudrait être aveugle, sourd et totalement inconscient pour ignorer que le monde vit actuellement une crise financière, économique et sociale excessivement importante, qui inquiète des milliards de personnes à l'échelle planétaire.

Mais également pour ignorer que cette crise vient se rajouter à bien d'autres, dont certaines visent, plus particulièrement, la communauté juive.

Dans le monde hyper-médiatisé qui est aujourd'hui le nôtre, le rôle des médias est surdimensionné. Par leur omniprésence dans notre quotidien (presse écrite, radio, télévision, internet, téléphonie mobile, etc...) les communicateurs professionnels sont en effet devenus des faiseurs d'opinion inéluctables.

Par le potentiel d'information objective en temps réel qu'il possède, ce statut pourrait être un merveilleux outil au service de l'opinion publique.

Malheureusement, il est trop souvent détourné de cet objectif et transformé en outil de propagande. Le « poids des mots et le choc des images » doit frapper les esprits. Pour atteindre ce but, certains sont prêts à tout. Y compris au sacrifice de la vie humaine. Le terrorisme physique, localisé, est doublé d'un terrorisme médiatique, mondialisé.

La haine anti-occidentale, la haine antisémite et sa sœur jumelle, la haine antisioniste, ne font plus partie du domaine de la honte, ne pouvant s'exprimer qu'à mots couverts, comme ce fut le cas dans la période de l'après-guerre, période où les affres de la Seconde Guerre mondiale étaient encore trop récentes pour être ignorées.

Aujourd'hui, dans les milieux foisonnants de l'intégrisme musulman, la haine est érigée en valeur et, qui plus est, devenue source de contagion virulente.

Les réalités historiques, objectives, celles-là, par essence, n'intéressent plus grand monde. Le scénario de la propagande nazie, mis au point par Joseph Goebbels, a fait de nombreux émules : « mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose ». Pour contredire un slogan mensonger, il faut procéder à de longs développements et apporter des preuves souvent laborieuses qui, souvent, lassent l'auditeur plus qu'elles ne le convainquent.

Le conflit du Moyen-orient est importé chez nous, avec toute la haine qu'il draine. Dans nos rues, on entend à nouveau la clameur « populaire » : « Mort aux Juifs ». Des synagogues sont à nouveau l'objet d'agressions, également dans notre pays. Et tant que les autorités n'en font pas un scandale, il est légitime de s'en inquiéter. La démocratie, c'est aussi, et peut-être avant tout, une question d'objectivité.

Michel Laub, secrétaire général



Il y a deux cents ans, Napoléon créait le Consistoire

C'est en 1791 que les juifs de France ont été émancipés et ont obtenu les droits civils et politiques qui leur ont permis d'accéder à une citoyenneté pleine et entière dans le royaume de France, puis dans les régions conquises par la Révolution et l'Empire. Quelques années plus tard s'y ajouta la reconnaissance du culte israélite et la mise sur pied d'une institution créée *ex nihilo*, en vue d'assurer la représentation des juifs et de coiffer leurs communautés religieuses. En mars 1808, en effet, Napoléon I^{er} organisa le culte israélite en créant le Consistoire central israélite de France — lequel aura entre autres sous son autorité les territoires qui formeront la future Belgique. Survivance de l'époque où ces territoires étaient soumis à la férule impériale, dès le lendemain de l'Indépendance du pays, un Consistoire y fut également créé — en 1832. Néanmoins, s'il réapparut dans la Belgique désormais indépendante en portant le même nom que son prédécesseur napoléonien et en remplissant des fonctions semblables, ce fut dans un contexte de relations fort différentes entretenues entre l'Etat et les cultes. Le Consistoire central israélite de Belgique existe toujours depuis cette date, et réunit la plupart des communautés religieuses du pays.

Remontons aux origines. Napoléon avait fait précéder son initiative d'une consultation auprès des autorités des communautés juives de l'Empire. Douze questions dont les réponses, certaines d'une brûlante actualité aujourd'hui, devaient être le gage de la capacité des juifs à

faire leur entrée dans la société moderne. Douze questions qui, malgré deux siècles de distance, cerrent aussi bien le défi fondamental auquel étaient alors confrontés les juifs d'Europe centrale et occidentale que certaines des interrogations d'aujourd'hui sur l'identité juive ou les rapports entre Etat et religion.

La convocation de l'Assemblée des Notables

En février 1806, un article du très conservateur vicomte de Bonald fit sensation. Non content de dénoncer les usuriers, il affirmait que les juifs étaient inassimilables et que la République avait eu tort de les émanciper. Napoléon, qui en bon voltairien méprisait le judaïsme et l'usure, et qui entendit de nombreuses plaintes à l'encontre des juifs lors de son passage à Strasbourg à l'occasion de son retour d'Austerlitz, voulut par conséquent des mesures d'exception à leur égard.

L'Empereur souhaita dès lors faire examiner par le Conseil d'Etat les moyens de remédier à ce qu'il était convenu d'appeler le *problème* des juifs, particulièrement l'usure, en contrôlant leurs activités économiques. Cette requête constitua un réel sujet d'embarras, sinon moral, du moins juridique, pour le Conseil d'Etat : il lui était demandé de prendre des mesures d'exception contre une partie de la population, ce que la loi ne permettait plus depuis la fin de l'Ancien régime.

Napoléon ne renonça pourtant pas. Il pensait qu'il fallait continuer de



considérer les juifs comme une *nation*, non comme une *secte*, selon ses propres mots : c'était là déjà le rejet de l'acquis révolutionnaire. Malgré l'opposition du Conseil d'Etat, il continua de réclamer des lois d'exception. C'est alors qu'il décida la convocation d'une *assemblée générale des Juifs*. Trois commissaires de l'Empereur furent désignés : Molé, Pasquier et Portalis. Leur mission : obtenir que les juifs eux-mêmes réclament des mesures particulières qui assureraient leur *régénération*, comme on disait alors — ce qui permettrait ainsi d'éviter le caractère d'illégalité d'une loi d'exception.

Le 26 juillet 1806, l'Assemblée des Notables, une centaine de représentants juifs désignés par les préfets,



se réunit pour la première fois à Paris. Ce fut le prétexte à un premier heurt entre traditionalistes et libéraux — ce jour-là étant un samedi. Tous les débats seront animés par cette opposition entre deux tendances : l'une menée par le bordelais Abraham Furtado, libre-penseur et franc-maçon, élu président de l'Assemblée, l'autre par le rabbin alsacien David Sintzheim, respectueux de l'orthodoxie dans son intégralité.

Le questionnaire présenté par les commissaires du Conseil d'Etat avait pour objectif d'arracher une réponse qui affirmerait la possibilité, voire la nécessité, de réformes dans le judaïsme. Les notables juifs répondirent dès lors à douze questions portant sur les domaines suivants : la compatibilité entre la tradition rabbinique et le code civil (notamment en matière de mariage et de divorce) ; l'attachement des juifs à la patrie et à leurs concitoyens non juifs ; le statut des rabbins ; et enfin, l'usure.

Quatre tendances émergent des débats : des juifs éclairés inspirés par Mendelssohn ; des réformateurs déistes ; des traditionalistes plutôt tolérants ; des rabbins conservateurs. Or, le clan libéral voulait clairement amener les traditionalistes à faire des concessions. Ces derniers usèrent dès lors du principe talmudique *dina de malkhuta dina* pour considérer la loi de l'Etat comme prépondérante en matière civile et politique. Ce qui leur permit de continuer à regarder la loi religieuse comme souveraine et inaltérable, puisqu'ils l'avaient distinguée de la loi civile, elle-même variable. Reposant toute leur argumentation sur ce principe, ils n'éprouvèrent aucu-

ne peine à répondre comme l'Empereur l'attendait aux questions qui leur étaient posées.

On avait cru que les laïcs allaient imposer leurs vues, mais en matière religieuse, les rabbins demeurèrent l'autorité. Vint l'idée, suggérée soit par Furtado, soit par un des principaux initiateurs du judaïsme réformé, l'Allemand Israël Jacobson, de la création d'un Sanhédrin, composé de rabbins, qui consacrerait en doctrine les décisions prises. Ce à quoi les libéraux ne purent s'opposer. On dut même faire appel à quelques laïcs pour en faire partie, ne trouvant pas assez de rabbins pour siéger — il en fallait soixante et onze, sur le modèle de l'antique Sanhédrin.

Le Grand Sanhédrin

Réuni du 4 février au 9 mars 1807, le Sanhédrin, présidé par David Sintzheim, eut pour mission de donner une sanction solennelle aux réponses de l'Assemblée des Notables. Comme il fut dit à l'époque, on voulut placer les actes du Sanhédrin *à côté du Talmud, pour être articles de foi et principes de législation religieuse*. C'est dire si ses acteurs entendaient tourner là une page fondamentale dans l'histoire du judaïsme.

Quelle doctrine se dégagait-elle des réponses du Sanhédrin ? Tout d'abord, on distingua les lois religieuses intangibles et les lois civiles contingentes. On invita au respect des lois de l'Etat, comme le souhaitait Napoléon. On renonça à l'anathème contre les mariages mixtes, mais sans les recommander pour autant. On accepta la conscription et l'on dispensa les militaires des

prescriptions rituelles incompatibles avec le service militaire. Enfin, le Sanhédrin condamna l'usure, mais mit en même temps l'accent sur la fraternité entre juifs et non juifs, s'employant à *dissiper l'erreur qui attribue aux israélites la faculté de faire l'usure avec ceux qui ne sont pas de leur religion comme l'une des causes des préventions qui se sont élevées contre eux*.

Il est parfois difficile de dire où se trouve la limite entre le droit civil et le droit religieux. Comment le Sanhédrin a-t-il tranché entre les deux ? Il distingua les dispositions *religieuses* — immuables — et les dispositions *politiques* — dépendant des circonstances. On sent là l'influence manifeste de Moses Mendelssohn : les dispositions politiques ne sont plus applicables depuis qu'Israël ne forme plus une nation.

Auparavant, les rabbins discutaient au cas par cas de quelle manière concilier la *halakha*, la loi juive, et la loi du royaume de résidence des juifs. Ici, le Grand Sanhédrin fit du principe *dina de malkhuta dina* — la loi de l'Etat est la loi — une règle générale et absolue qui entraînait l'abrogation totale de toute la législation civile du judaïsme. Et frappa dès lors de caducité un tome entier du *Choulkhan Arukh* — la dernière codification de la loi juive.

Le Sanhédrin sacralisa aussi le principe biblique du prophète Jérémie qui ordonnait de prier pour le pays de résidence. On parla désormais de patrie des juifs. Ce qui veut dire, même si les liens étaient depuis longtemps uniquement religieux, que l'on tournait le dos à la perspective d'une restauration temporelle d'Israël. Le Sanhédrin ne contreve-



nait pas réellement à la tradition du droit rabbinique, mais interpréta les textes en les gonflant d'un sens qu'ils n'avaient pas à l'origine : ce que Jérémie voyait, lui, comme temporaire, le Grand Sanhédrin lui donna un caractère définitif.

Enfin, en ce qui concerne le devoir de fraternité à l'égard des non juifs, le Sanhédrin alla au-delà de la conception, propre à Maïmonide, de la fraternisation avec les étrangers qui se soumettent aux lois noachides. Clairement, le Sanhédrin prit position en faveur de la thèse du philosophe juif allemand Mendelssohn et jeta, pour le judaïsme, les bases doctrinales de la notion de concitoyenneté.

La création du Consistoire

L'Assemblée des Notables reprit ses travaux après le Sanhédrin et s'occupa désormais de la préparation d'un règlement du culte juif. Le 30 mars 1807, elle mit un point final à ses délibérations, laissant au Conseil d'Etat le soin de préparer les décrets voulus par l'Empereur. Ce furent les trois décrets du 17 mars 1808.

Le premier décret, dit *infâme* et consacré notamment à l'usure, portera un coup sévère aux activités économiques des juifs, par des dispositions propres à annuler la majeure partie de leurs créances. Mais il n'eut pas réellement de conséquences à long terme, contrairement aux autres décrets. Ces deux autres décrets étaient relatifs à l'organisation du culte israélite : ils créaient un Consistoire central et des consistoires locaux dans les départements de l'Empire, dont les frontières couvraient alors une bonne partie de l'Europe occidentale.

Les notables juifs avaient approuvé, malgré les réticences de certains — notamment des séfarades qui craignaient la mainmise de la majorité ashkénaze sur les structures consistoriales —, le projet d'organisation du culte proposé par Napoléon. Les décrets de 1808 l'imposèrent, véritable révolution qui aura des conséquences fondamentales pour le culte israélite dans des pays comme la France et la Belgique par la suite. Par exemple, le Consistoire surtout, le grand rabbinat dans une moindre mesure, imposeront une hiérarchie verticale pratiquement étrangère à la tradition juive. De surcroît, et tout au long du XIX^e siècle, les consistoires garderont la marque du système très centralisateur et policier que les décrets de 1808 leur avaient imprimé.

Certains ont pu voir dans la politique de Napoléon la volonté de réformer complètement, afin de la contrôler, la communauté juive. Il faut plutôt y voir des facteurs convergents. S'ajoute ici au centralisme jacobin manifesté par l'Empereur l'opportunisme de membres de l'élite juive ralliés pour des raisons diverses à Napoléon. Ceux-là verront dans le cadre imposé par l'Empereur l'occasion de renforcer l'exercice de leur pouvoir au sein des communautés et d'imposer leurs vues en matière doctrinale.

Ce fut aussi pour eux l'occasion de remettre la *synagogue au milieu du village*, après les années de ôou révolutionnaire. De plus, c'était éliminer le poids de ceux qui avaient vu dans la Révolution l'occasion de revendiquer une trop grande liberté à l'égard de l'organisation communautaire ancienne. On peut donc parler de convergence entre

les besoins formulés par la société juive et la politique personnelle de Napoléon.

Paradoxe : le Sanhédrin se voulait absolument conforme à la tradition, ce qu'il a été sur le plan strictement religieux, à quelques exceptions près. Mais en même temps, il a servi de catalyseur à la politique d'intégration des juifs au XIX^e siècle, que certains ont qualifié d'assimilation. Et en effet, la réduction du judaïsme à son seul aspect religieux comportait un réel danger de perte de substance. C'est tout le débat qui a agité le judaïsme depuis deux siècles, et qui rejaillit aujourd'hui, plus que jamais, quand on pose les questions *qui est juif et pourquoi rester juif ?*

L'idéologie du Consistoire central israélite de Belgique, imprégnée de l'esprit du Sanhédrin, fut au XIX^e siècle appliquée dans tous les domaines de la vie des communautés : la doctrine et la liturgie, l'enseignement, la philanthropie, la pratique religieuse. Elle se reôeta même dans les dérogations que le Consistoire soumit à sa propre doctrine, dans l'émergence d'une *politique juive* qui ne correspondait pourtant pas à sa vocation initiale, dans les rapports qu'il entretenait avec le pouvoir civil et la manière dont il défendit la loi ou la tradition juives lorsque celles-ci se trouvaient en contradiction avec la loi civile ou la politique religieuse des autorités. Ce qui ne fut pas toujours aisé : le Consistoire fut ainsi soumis à des choix douloureux, entre jouer pleinement ou non le jeu de la séparation entre la sphère privée et la sphère publique, dans une société qui, tout en se laïcisant, portait en elle les mêmes ambiguïtés.



Le Consistoire, seul organe représentatif de la communauté juive à l'époque, mit donc en place des stratégies pour favoriser, au lendemain de l'émancipation civile et politique des juifs, la transition de l'autonomie vers l'intégration, de la *différence* vers la *normalité*. En d'autres mots, les structures communautaires, qui sous l'Ancien régime constituaient un frein à la modernisation, se muèrent désormais en vecteur de celle-ci. Mais ces stratégies furent rudement mises à mal avec l'arrivée des juifs d'Europe de l'Est, à partir de la fin du XIX^e siècle. Cette arrivée modifia l'attitude des dirigeants communautaires, qui durent, bon gré mal gré, s'ouvrir à

la fois aux transformations sociologiques que cela supposait et au pluralisme religieux que cela entraînait. Ce qui bouleversa la politique communautaire d'intégration sociale fondée sur les principes hérités des Lumières juives, les décisions du Grand-Sanhédrin de Napoléon et les convictions libérales et sociales des dirigeants consistoriaux.

Le Consistoire a certes été contraint depuis le début du XX^e siècle de s'adapter au pluralisme religieux et à l'émergence d'autres dimensions de l'appartenance juive, qu'elles fussent sociales, politiques ou culturelles. Il a malgré tout, en dépit de nombreux avatars, conservé un rôle

majeur tant dans le paysage institutionnel du judaïsme belge que dans la perpétuation d'un modèle idéologique qui, quoique transformé et éprouvé par les changements de perspective de l'après-guerre, demeure aujourd'hui encore valide pour beaucoup de membres de la communauté juive. C'est dire si, lorsque l'on fait appel à l'exemplarité éventuelle de l'intégration des communautés juives dans le projet social commun d'un pays comme la Belgique, c'est aussi, et même beaucoup, au modèle consistorial que l'on songe.

Jean-Philippe Schreiber.

En hommage à Robert Maistriau, qui nous a quittés le 26 septembre 2008.



Je me souviens de ce jour du mois d'avril 1993, cinquante ans après son acte héroïque de l'attaque du 20^e convoi, cette première cérémonie que nous avons organisée à Boortmeerbeek, le Consistoire et le Musée Juif de la Déportation et de la Résistance, à l'initiative de feu Robert Korten, avec l'aide des autorités communales de Boortmeerbeek.

Les quelques personnes présentes, sauvées de l'enfer concentrationnaire, qui rencontrent pour la première fois leur sauveur en chair et en os. L'émotion qui les rend muets. Une réunion où tous les protagonistes, le sauveur, les sauvés et nous tous qui les entourons, vivent un moment d'une intensité inimaginable.

Depuis la décision prise à Wannsee en janvier 1942, appelée « solution finale », la bête nazie avait décidé d'exterminer le peuple juif. Dans toute l'Europe, de la Grèce à la Hollande, tout comme en Belgique, hommes, femmes et enfants étaient jetés dans des trains et envoyés à la mort. Un seul train a été arrêté dans toute l'Europe. Le même jour qu'éclatait la révolte des Juifs du Ghetto de Varsovie, Robert Maistriau et ses 2 amis, Jura Livschitz et Jean Franklemon, attaquaient le 20^e convoi de déportés de Malines vers les camps de la mort et permettaient, par leur courage, de sauver des vies humaines, au risque de leurs propres

vies. La tradition juive appelle les auteurs d'un tel acte des Justes.

Selon notre tradition, le monde ne tient que par le mérite de 36 justes cachés, discrets, qui font le bien sans le dire, en restant modestes.

Récemment encore, en juin dernier, le réalisateur français Raphaël Delpard est venu filmer Robert Maistriau.

Réalisant un film sur les trains de la déportation en France, il a tenu à raconter l'acte unique de l'arrêt d'un tel train en disant, très tristement, qu'un tel acte n'a pas eu lieu en France, ni ailleurs.

Tous les musées consacrés à la Seconde Guerre mondiale se doivent de relater le haut-fait de l'attaque du 20^e convoi.

Robert Maistriau, également membre du Groupe G de la Résistance, était un homme d'une simplicité et d'une chaleur humaine remarquable.

Les membres de la Communauté juive de Belgique lui garderont toujours une place privilégiée dans leurs pensées et dans leurs cœurs.

Khaval al de'avdin, ve la michtak'khin, dommage pour ceux qui sont perdus et ne se retrouvent pas.

Ye'hi zikhro baroukh, que son souvenir soit béni.

Michel Laub



Interview du prof. Georges Schnek, président honoraire du Consistoire

A l'occasion de la commémoration du bicentenaire du Consistoire Central Israélite de Belgique, il nous paraissait opportun d'interviewer son président honoraire, le prof. Georges Schnek, et de rappeler quelque peu son parcours dans la vie communautaire juive.

N.C. – Professeur Schnek, vous avez présidé notre institution consistoriale pendant plus de 18 ans. Pouvez-vous nous rappeler quelques faits marquants de cette présidence ?

G.S. – J'ai effectivement été proposé par le président Jean Bloch en 1981 comme président du Conseil Académique du Consistoire. Mais, dès le début de 1982, il donnait sa démission pour des raisons de convenance personnelle. Jean Bloch a alors proposé au Consistoire que je sois désigné comme son successeur. Après mon élection, j'ai assumé la présidence du Consistoire dès 1982 et ceci, jusqu'en octobre 2000. Sur ma proposition, c'est mon collègue, le professeur Julien Klener, qui m'a succédé à cette présidence, fonction qu'il assume à ce jour avec efficacité et autorité.

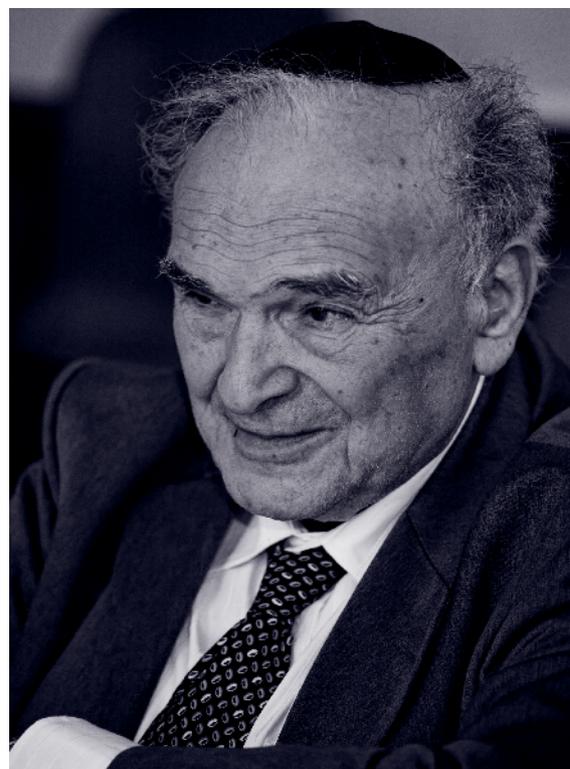
N.C. – Au moment de votre élection à la présidence, vous étiez déjà une personnalité bien connue dans le monde académique, ainsi que dans celui du monde associatif juif.

G.S. – Je m'en voudrais de vous parler de mon parcours professionnel et académique, du moins dans le contexte actuel, mais je tiens à rappeler que dès mon retour de France, où nous étions réfugiés de-

puis 1940, j'ai participé activement, en 1945, à la renaissance de l'Union des Etudiants Juifs de Belgique, en mettant l'accent sur le travail social, en faveur des étudiants survivants des camps ou des enfants cachés. J'ai répondu à l'appel de Max Gottschalk, président de la Centrale des Œuvres Sociales Juives, en assurant le secrétariat général du Centre des Jeunes à partir de 1951. Ce Centre situé chaussée de Vleurgat était, après la guerre, le premier centre communautaire, dépendant indirectement de la Communauté Israélite de Bruxelles.

Ultérieurement, j'ai été sollicité pour la mise sur pied de l'Institut d'Etudes du Judaïsme, issu lui-même du Centre National d'Etudes Juives, localisé à l'Institut de Sociologie de l'ULB. J'assume depuis 1971 la vice-présidence de cet Institut et la présidence du Bureau. Pendant toutes ces années, j'ai activement adhéré à plusieurs associations de soutien des universités et instituts de recherche en Israël, tels que l'Institut Weizman, l'Université Hébraïque de Jérusalem et l'Université de Tel-Aviv.

Lors des procès et des persécutions, en URSS, des *refuzniks* juifs, j'ai organisé un comité universitaire de soutien pour les scientifiques juifs d'URSS, et ceci dans les principales universités du pays.



Sans doute, devrais-je rappeler le rôle-clé que j'ai joué lors de la transformation du Centre des Jeunes en centre communautaire pour adultes, appelé *Cercle Ben Gourion*, ceci aux côtés de son animateur et fondateur, feu Arié Renous. Je voudrais vous mentionner également qu'à la demande de Max Gottschalk et puis de Jean Bloch, j'ai été administrateur et membre du Bureau de la Centrale des Œuvres Sociales Juives pendant de très longues années.

N.C. – Vous êtes aujourd'hui, depuis plus de vingt ans d'ailleurs, le président du Musée Juif de Belgique. Comment avez-vous pu mener de front cette présidence, alors que vous assumiez encore la présidence du Consistoire ? En outre, vous avez été, avec le Chevalier Nathan Ramet et quelques autres, l'un des



fondateurs du Musée Juif de la Déportation et la Résistance à Malines.

G.S. – Permettez-moi de ne pas vous répondre en détails, comme vous le souhaiteriez. Cela m'obligerait à faire l'historique de la création des deux musées. Mais sachez que c'est essentiellement grâce à ma position de président du Consistoire que la création successive des deux musées a été rendue possible avec, pour le premier, l'impact du Centre National d'Etudes Juives et, pour le second, le dynamisme de départ des dirigeants de l'Union des déportés, puis celui des autres membres fondateurs de ce musée, qui se sont investis corps et âme pour la réalisation et la réussite de ce projet.

N.C. – Je réalise que vous avez joué un rôle-clé durant les dernières décennies du XX^e siècle dans la vie communautaire juive de notre pays et que votre présidence du Consistoire vous a permis de réaliser les divers objectifs qui vous tenaient le plus à cœur. Cher Monsieur Schnek, quelques mots sur votre passé de résistant en France durant l'Occupation nazie ?

G.S. – Lors de la libération de Grenoble, en août 1944, par les troupes américaines, j'étais à la tête d'un groupe de résistance, dépendant de l'Organisation Juive de Combat et intégré aux Forces Françaises de l'Intérieur, avec le grade de sous-lieutenant. Les activités de notre groupe visaient essentiellement, parallèlement à la lutte contre l'occupant nazi, à contribuer au sauvetage de centaines de familles juives, en leur permettant d'acquiescer de faux papiers et de faciliter leur passage soit en Suisse, soit en Espagne. Nous avons œuvré no-

tamment pour le passage de centaines d'enfants juifs vers la Suisse. La spécificité de notre groupement de résistance, c'était d'agir contre l'ennemi, tout en préservant nos valeurs et nos traditions et en donnant la priorité au sauvetage des enfants et familles juifs, pourchassés par les nazis. Les activités de l'Organisation Juive de Combat ont fait l'objet de diverses publications, de différents ouvrages, comme ceux qui ont été écrits par Lucien Lazare et, tout récemment, *Organisation Juive de Combat France 1940-1945 : Résistance/Sauvetage* publié par l'ARJF (« Anciens Résistants Juifs de France ») aux Editions Autrement (Paris). Mais pour mieux connaître la résistance des Juifs de Belgique, je vous conseille vivement de lire l'ouvrage du Baron Jean Bloch *Epreuves et combats 1940-1945 ; Histoire d'hommes et de femmes issus de la collectivité juive de Belgique*, publié par Didier Devillez pour l'Institut d'Etudes du Judaïsme. Quelques exemplaires de ce livre sont d'ailleurs encore disponibles à l'Institut.

N.C. – Je réalise qu'à l'issue de la guerre et de l'occupation, vous aviez à peine vingt ans. Vous êtes impliqué dans votre combat pour le judaïsme et Israël depuis l'âge de 18 ans. Permettez-moi de souligner que votre parcours est exemplaire pour les jeunes générations. La France, en vous décorant de la Légion d'Honneur, la Belgique en vous octroyant les faveurs nobiliaires de Baron, ont souhaité reconnaître les services que vous avez rendus et votre extraordinaire mérite.

G.S. – Cher Michel, je pense avoir réagi et m'être comporté comme tout individu, soucieux de participer au combat pour la liberté, la

démocratie et le respect des Droits de l'Homme et, d'autre part, m'être mis au service du judaïsme et des valeurs qu'il défend. A la suite de mes prédécesseurs, je pense, avoir contribué à donner au Consistoire la place qu'il se doit d'occuper dans notre pays. Mais vous savez, résumer en quelques lignes toute une vie n'est pas chose aisée et surtout pas une période aussi riche en événements divers que celle de l'après-guerre et ensuite de ma présidence du Consistoire. Il y a encore tant de choses à rappeler, comme le Carmel d'Auschwitz, ma visite au Pape Jean-Paul II, les relations judéo-chrétiennes qui ont pris une dimension nouvelle grâce aux travaux de la Commission Catholique pour les relations avec le monde juif, animé par feu le Père Georges Passelecq, l'Abbé Jean-Marie Schoefs et le Doyen Omer Hamels, qui ont œuvré pour établir une réelle et chaleureuse relation entre les représentants des principales religions du pays. Pourquoi ne pas consacrer une publication à l'excellent travail constructif réalisé par la Commission des Relations Pluralistes du Consistoire sous la présidence de Robert Grosman, qui est l'un des vice-présidents du Consistoire, pour le développement des rapports entre les cultes reconnus en Belgique ? Il y a là également matière à réflexion. Je me dois de citer aussi le travail réalisé par la Commission Nationale pour la restitution des biens juifs spoliés au sein de laquelle j'ai pu siéger, sans oublier que pendant plus de deux ans, aux côtés de Messieurs Elie Ringer et David Susskind, j'ai pu œuvrer au sein du groupe de travail mis sur pied, d'abord par le Premier Ministre Jean-Luc Dehaene, puis par Guy Verhofstadt. Ce sont les conclusions de ce groupe de travail, pré-



sidé par le Baron Lucien Buysse, qui ont permis de négocier avec les banques et les autorités fédérales belges le montant important de la restitution obtenue et qui aujourd'hui, est gérée par la Fondation du Judaïsme de Belgique dont j'ai eu l'honneur d'être le premier vice-président, au moment de sa création, il y a une demi-douzaine d'années.

Sur le plan communautaire, sous ma présidence, le poste de Grand Rabbin de Belgique a été scindé en quatre postes de Grands Rabbins régionaux. C'est ainsi que, par exemple, le rabbin Albert Gui-

gui a été nommé Grand rabbin de Bruxelles. D'autre part, également sous ma présidence, deux nouvelles communautés ont été créées et se sont épanouies : la Communauté Maalè, à Forest, et la Communauté CIWABS de Waterloo.

Enfin, sous ma présidence aussi, le 175^e anniversaire du Consistoire a été commémoré avec faste en 1983.

Il est important de souligner que, durant ma présidence, si j'ai pu atteindre les divers objectifs et réaliser les diverses missions que je m'étais assignées, j'ai pu le faire grâce au

soutien du Bureau du Consistoire et de ses quatre vice-présidents, ainsi que de son secrétaire général et de tout le staff administratif. C'est grâce à leur efficacité, à leur dynamisme et à leur soutien que les nombreux objectifs ont pu être atteints durant ces dix-huit années.

Je tiens à leur rendre hommage et rappeler leur rôle à la fois efficace et constructif.

N.C. – Professeur Schnek, mille mercis pour votre témoignage émouvant.

Propos recueillis par M.L.

Distinctions honorifiques

Messieurs R. Grosman, P. Kornfeld et le professeur W. Szafran ont été promus dans les ordres nationaux et ont reçu le titre d'Officier de l'Ordre de Léopold. C'est le ministre de la Justice, J. Vandeurzen, qui leur a remis les médailles et les diplômes lors d'une séance de l'Assemblée Consistoriale le 2 décembre 2008.



Quelques photos

Dîner de Gala le 16 mars 2008



Colloque le 18 mai 2008



Cérémonie en présence du Roi le 16 novembre 2008



INFORMATION IMPORTANTE

Chers lecteurs,
Dorénavant, les Nouvelles Consistoriales seront envoyées exclusivement par E-mail.
Si vous souhaitez continuer à nous lire, veuillez nous le communiquer à l'adresse mirconsis@online.be
Merci d'avance.

BELANGRIJKE INFORMATIE

*Beste lezers,
Voortaan wordt het Consistoriaal Nieuwsblad nog slechts per E-mail doorgestuurd.
Wil u ons verder lezen, gelieve het te melden, via mirconsis@online.be
Met dank bij voorbaat.*



Mijnheer de voorzitter,
Dames en heren,

Tweehonderd jaar geleden, in 1808, werd het joods consistorie opgericht. Een bijzonder jaar, mag ik wel zeggen. 1808 was het hoogtepunt van het Napoleontische succes. Drie jaar na de slag bij Austerlitz en twee jaar na de slag bij Jena, was Napoleon erin geslaagd zijn familie op de troon te zetten in half Europa. Vanaf dan ging het bergaf. Overmoed en inheligheid maakten van zijn broers slechte en gehate koningen en van Napoleon zelf de grote verliezer in zijn veldtocht tegen Rusland.

Maar veel interessanter dan de vraag waarom het verkeerd afiep, is de vraag vanwaar het succes van Napoleon kwam? Waarom waren zijn soldaten zo enthousiast? Waarom onthaalden de mensen overal in Europa het Franse leger als hun bevrijders? Het antwoord is eenvoudig: omdat ze dragers waren van een nieuwe boodschap, van een nieuw idee: *liberté, égalité* en *fraternité*. Deze drie woorden, de samenvatting van de Verlichting, veranderden onomkeerbaar het gezicht van Europa.

Toespraak van de voormalige eerste minister, Dhr. Guy Verhofstadt,

bij het Gala-diner van de 200^e verjaardag van het Centraal Israëlitisch Consistorie van België, op 16 maart 2008

Het is geen toeval dat net op het hoogtepunt van deze liberale revolutie het joods consistorie werd opgericht. Als een bundeling van alle joodse gemeenten en ook strekkingen in België werd het Consistorie niet enkel de officiële vertegenwoordiger van de joodse gemeenschap, maar ook de verdediger van de liberale samenleving. Waarvoor ik u na die tweehonderd jaar uiteraard nog steeds dankbaar voor ben. Want wat de Franse legers met wapens deden, deed de joodse gemeenschap met intellectuele en economische inspanningen: het uitdragen van de ideeën van de Verlichting. Zo zette het Consistorie in 1831 zijn schouders onder de Belgische grondwet, de meest progressieve en liberale grondwet van Europa.

Dat was niet alleen in België zo. Dat was in heel Europa. De joodse gemeenschap was in heel Europa uitgegroeid als de ruggengraat van de Europese cultuur. De steden die het meest bloeiden, zowel economisch als cultureel, waren stuk voor stuk steden met een sterke joodse gemeenschap. Ik denk aan Wenen, Parijs, Brussel. Maar ook aan Warschau, Odessa of Praag. Intussen weet iedereen dat het onderwerp is van het boek dat ik de volgende maanden wil schrijven. En dat het een aantal van die steden is, die ik wil bezoeken. Om eruit te leren en om antwoorden te vinden op een aantal pregnante vragen.

Ik stel mij de vraag wat er van Europa, de Europese steden en de Europese cultuur geworden zou zijn wanneer de meest verderfelijke ideologie ooit niet aan de macht was gekomen in Berlijn? Hoe ver zouden we vandaag gestaan hebben zonder die zwarte bladzijde, zonder die diepe wonde die nooit heelt? We zullen het helaas nooit weten. Maar één ding weten we wel. Namelijk dat het opnieuw de Joodse denkers waren die ons uit het ideologische moeras hebben getrokken. Met diepgaande maar heldere antwoorden. Ik denk aan Karl Popper, Isaiah Berlin of Hannah Arendt. Maar ook nog vandaag met iemand als Martha Nussbaum. Zij geven ons telkens opnieuw argumenten om ons te verzetten tegen elke vorm van totalitarisme, tegen elke vorm van uitsluiting, geslotenheid of tribalisme zoals ik het graag noem.

Het is net daarom ook zo belangrijk dat nooit vergeten wordt tot wat totalitarisme heeft geleid. En ook hier heeft het Joods Consistorie zijn verantwoordelijkheid opgenomen. Onder impuls van Georges Schnek werd het Joods Museum van België opgericht, net zoals het Instituut voor de Joodse Audiovisuele Herinnering en het Joods Museum van Deportatie en Verzet te Mechelen. Belangrijk werk dat op voortreffelijke wijze door de huidige voorzitter, Julien Klener, wordt voortgezet.

En ik ben zelf ook blij dat ik tot dat belangrijk werk mijn steentje heb kunnen bijdragen. Met de commissie Buysse voor de restitutie van de goederen. Met velen onder u heb ik de eer gehad om het museum in het Belgisch paviljoen in Auschwitz te vernieuwen. *Les enfants cachés*. Allemaal ervaringen die mij diep hebben geraakt. En die mijn overtuiging van het belang van de open samenleving en de noodzaak van diversiteit alleen maar hebben versterkt.

Dames en heren,

Toevallig of niet zijn mijn twee favoriete auteurs twee Joodse auteurs. Mijn favoriete filosoof is Karl Popper. Mijn favoriete schrijver is Elias Canetti. Het zijn twee auteurs die als het ware de kern van wat Europa is, was of zou moeten zijn in boeken hebben omgezet. En

die kern is volgens mij het kosmopolitisme, de multiculturaliteit die ons continent tot aan de Tweede Wereldoorlog kenmerkte. Europa bestond uit multiculturele staten en steden. In tegenstelling tot vandaag. Want sinds zestig jaar zijn we bezig om het principe van monoculturele staat in te voeren. Eén staat, één taal. Of omgekeerd.

Ik beschouw dit als een verarming. Zonder daarom fatalistisch te zijn. Want ik ben ervan overtuigd dat net de Europese Unie ons de mogelijkheid biedt om opnieuw een multicultureel Europa tot stand te brengen. Door maximaal de vrijheid van goederen, kapitaal en mensen door te voeren. Door grenzen te laten vervagen en culturen opnieuw bijeen te brengen. Met als doel te komen tot een Europa van veeltaligheid, verdraagzaamheid, nieuwsgierigheid, openheid.

Dames en heren,

De joodse gemeenschap van België is voor ons allemaal een spiegel. Een spiegel van wat Europa was en van wat we nooit mogen vergeten. Maar deze gemeenschap is niet zomaar een achteruitkijkspiegel. Het is een spiegel die ons toelaat om vooruit te gaan, om de juiste richting uit te gaan en ons te waarschuwen voor gevaarlijke zijwegen.

Ik ben ervan overtuigd dat de rol van het Centraal Israëlitisch Consistorie van België na 200 jaar nog altijd even belangrijk is. De doelstellingen zijn niet veranderd, de progressieve ideeën evenmin. Het komt erop aan om die in heel Europa toegang te laten vinden. Laat ons daar samen aan werken.

Ik dank u.

Timbre du bicentenaire du Consistoire Postzegel 200 jaar Consistorie

Caractéristiques du timbre d'après le « First Day Sheet »

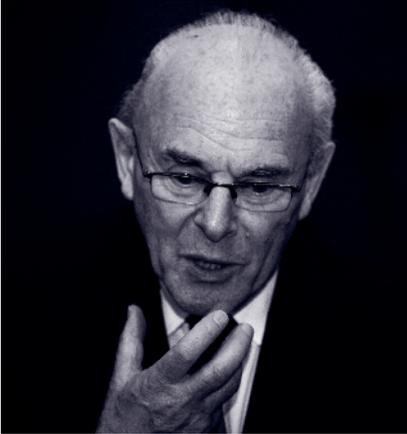
Sujet : Bicentenaire du Consistoire Central Israélite de Belgique
Date d'émission : 17 mars 2008
Création : Guillaume Broux
Valeur : € 0,90
Format du timbre : 40,20 mm x 27,66 mm
Papier : Polyvalent phosphorescent
Procédé d'impression : Taille-douce et héliogravure combinées
Gravure (cylindres porte-forme) : DE SCHUTTER 'NEROC s.a.
Impression : La Poste – Imprimerie du timbre à Mechelen

Kenmerken van de postzegel volgens de « First Day Sheet »



Thema : 200 jaar Centraal Israëlitisch Consistorie van België
Uitgiftedatum : 17 maart 2008
Ontwerp : Guillaume Broux
Waarde : € 0,90
Zegelformaat : 40,20 mm x 27,66 mm
Papier : polyvalent-fosforescent
Drukprocédé : Gecombineerde raster-en staaldiepdruk
Gravure (vormcilinders) :

DE SCHUTTER 'NEROC n.v.
Druk : De Post – Zegeldrukkerij van Mechelen



Allocution du Prof. Julien Klener, président du Consistoire,

lors de la cérémonie du 16 novembre 2008, en la Grande Synagogue de Bruxelles et de l'Europe, à l'occasion du bicentenaire du Consistoire, en présence de S.M. le Roi Albert II

Sire,
Mesdames, Messieurs en vos qualités et responsabilités,

Sire,
Dames en Heren in uw hoedanigheden en verantwoordelijkheden,

Er gebeurt heel wat wanneer onze vorst ermeë instemt een plechtigheid met zijn aanwezigheid te vereren. Maanden voor de komst van de koning kijven en krakelen overenthousiaste organisatoren en het gehacketak over "Wie? Wat? Waar? Hoe?" is nimmer uit de lucht; tot op het allerlaatste gladstrijken van de rode loper, zijn aldus de gierende keelzenuwen present. Ook in hoofde van de gelegenheidsredenaar zijn er zwarigheden, holle emfase is te vermijden, evenals de zeurderige preektoon. De gulden middenweg kan slechts zijn, die van de rustige hoffelijkheid, dus, Sire, namens de joodse gemeenschap van het koninkrijk heet ik U in deze Hoofdsynagoge van Brussel en Europa van harte welkom.

Donc, Sire, au nom de la communauté juive du royaume, je vous souhaite, en ce moment historique, la bienvenue dans cette Grande

Synagogue de Bruxelles et de l'Europe.

Sire, mon propos sera chronologique, évoquant la présence juive dans nos régions. Mais, mon récit, enfermé dans les limites de quelques minutes, provoquera sans aucun doute un irrépressible sentiment de frustration, à chaque seconde, on voudrait dire bien plus, car pour certains aussi, il s'agit d'une métahistoire qui voit dans l'aventure terrestre des Juifs, une des manifestations de D.

Dans le verger de l'hôpital civil de Tirlemont, on retrouva, au XIX^e siècle, une pierre tombale, portant une épitaphe hébraïque, d'une jeune femme juive, prénommée Rebecca, décédée vers 1255-1256. Voilà la première trace probante de l'existence de Juifs sur le territoire qui, en 1830, deviendra la Belgique. Les sources écrites, par contre, mentionnent plusieurs familles juives dans le duché de Brabant, entre 1220 et 1265, comme l'attestent les escaliers des Juifs tout près du Palais des Beaux Arts à Bruxelles. Dans la première partie du XIV^e siècle, des marchands et savants juifs résident à Anvers et, à la même

époque, dans le comté de Hainaut, nous notons de petites communautés juives à Binche, Mons et Ath. Accusés d'empoisonner les puits et de propager ainsi la terrible peste noire de 1348, ils seront la cible innocente d'une sanglante vindicte populaire, tandis que les quelques survivants, formant la communauté juive de Bruxelles, eurent à affronter en 1370 une imputation imaginaire de sacrilège et ils allèrent tous à la Sanctification du Nom, c'est-à-dire au martyre.

Hoewel er, in het zestiende-eeuwse Antwerpen, een Portugese kolonie, leefde waarvan een gedeelte van joodse origine was en, slechts in het diepste geheim, haar godsdienst kon belijden, blijft de joodse aanwezigheid in onze contreien, erg beperkt. Althans tot wanneer, in de Oostenrijkse periode, een handvol joodse mensen, in Antwerpen, Brussel, Bergen en, in mijn geboorteplaats, Oostende, stedelijk burgerschap verkrijgen. De laatste decennia van de achttiende en de aanhef van de 19^{de} eeuw, werden hét tijdsgewricht van de kentering ten goede. Het *Aufklärungsdenken* van de Franse encyclopedisten, mondde, stapvoets uit in een weliswaar voorwaardelij-

ke, maar niettemin officiële gelijkberechtiging, van de joodse medeburger, met als kantelmoment het Napoleontisch tijdperk en 1808, als geboortjaar van de consistories, die de vectoren werden van die emancipatie.

En effet, suite à l'héritage spirituel des Lumières de Jean-Jacques Rousseau, Montesquieu ou Diderot, et des écrits de, par exemple, l'abbé Grégoire et le comte de Mirabeau, l'empereur Napoléon I^{er}, créa en 1808, les consistoires confirmant ainsi l'émancipation légale des Juifs et leur accession à une citoyenneté vraie. Ainsi commença un processus historique qui ménage à l'homme juif l'entrée dans ces sociétés, dites ouvertes, du XIX^e et du XX^e siècles, où l'initiative et la responsabilité individuelles sont le gouvernail de l'existence et dont l'exemple premier fut la jeune Belgique, où, nés de la possibilité d'accès de tous aux connaissances universelles et aux emplois publics, les concitoyens juifs contribuèrent, dès 1830, à développer la prospérité matérielle, la grandeur morale et l'essor économique de la nation, démontrant leur dévouement à la cause publique et leur indéfectible attachement aux institutions du pays. Citons, dans cet ordre d'idées, Jonathan Bischofsheim, un proche et confident du Roi Léopold I^{er} qui l'appela familièrement « mon cher Bischof », et qui fut entre autres, directeur de la Banque Nationale. Pensons aussi à l'épopée financière et industrielle de la famille Philippon, et à nos coreligionnaires arlonais, agriculteurs actifs dans le négoce des chevaux, du bétail et des grains, enracinés dans l'existence quotidienne de leur ville et de leur communauté.

Les prescriptions religieuses traditionnelles n'en étaient pas pour autant sacrifiées, entre autres, par l'apport des populations juives, immigrant par courants successifs de la Russie tsariste, et d'autres pays d'Europe centrale et de l'Est, d'autant plus que depuis son indépendance la Belgique fut une terre d'asile pour les victimes de l'intolérance et de la persécution.

Wat de joodse medeburgers, voor de ruimere Belgische bevolking betekenden, blijft voor te velen een opmerkelijk wit blad. Moge het hier, in deze ruimte, nogmaals worden herhaald dat vanaf de 19^{de} eeuw de joodse aanwezigheid in dit land, een schoolvoorbeeld is van hoe het zou moeten zijn: t.w. geruis - en naadloos inburgeren, onwankelbare eerbied voor de democratie en haar beginselen en zowel wetenschappelijke, economische als culturele kruisbestuiving. *Name dropping* hoeft niet per se, maar herinneren aan Jozef Oppenheim, die meevocht in de Belgische onafhankelijkheidstrijd, mag steeds en een verwijzing naar Jozef Deby, tussen 1834 en 1849, burgemeester van Laken kan ook, en dan zijn er de Joodse mijnwerkers, die aan de slag gingen in de Borinage of in het Limburgse steenkolenbekken. Niet te vergeten is ook het geslacht Wiener waarvan de stamboom een bont menselijk palet vertoont van industriëlen en kunstenaars, zoals de medailleur Sam Wiener vertrouwen van de Koningen Leopold de Tweede en Albert de Eerste, terwijl een andere telg, luitenant-generaal Ernest Wiener, tevens voorzitter was van het Consistorie. Ook in de academische wereld zijn de Belgische joden erg actief, zo b.v.

de familie Errera met de fysicus Leo Errera en zijn broer de rechtsfilosoof Paul Errera, tevens burgemeester van Ukkel tussen 1911 en 1921. Zij waren de kleinkinderen van Abramo Errera, een Venitiaans patriot die in 1848 gestreden had voor de Italiaanse onafhankelijkheid en daarna, vanuit Italië, in België zijn levenspartner vond.

Et puis arriva le XX^e siècle qui recula presque à l'infini les limites que la nature avait apposées de tout temps à l'emprise des sciences et des techniques, mais qui recula aussi les limites de la barbarie et a vu se perpétrer une sorte de crime inconnu des âges révolus, la Shoah, ce mal radical qui pulvérisa les catégories politiques et morales auxquelles étaient habituées, jusque-là, les sociétés occidentales.

De 20^{ste} eeuw, die over de materie meesterschap verwierf, die men ooit als onmogelijk achtte, is tevens de Auschwitz-eeuw geworden. Nooit werd er grondiger gestudeerd, efficiënter geheeld en universeler vermoord. Het was de eeuw van de heren verder woekerende waangedachte dat de wereld in zijn totaliteit gediend zou zijn door eerst de zielen en dan de lichamen van Joodse mensen te vermalen en waarvan de naweën, en dat zonder zwelgen in slachtofferschap, zo diep zitten dat men het verdriet nooit meer kwijtgeraakt.

Car comment oublier e.a. ces centaines de milliers d'enfants qui furent un sourire et puis une fumée. Comment oublier qu'à travers le Juif, c'est l'idée même de D. que le nazisme et ses acolytes cherchaient à bannir. Le crime, perpétré contre

Israël, avait une dimension métaphysique qui le fait à jamais différent des autres crimes. Ce génocide a été, en vérité, une tentative de déicide.

L'homme d'aujourd'hui, quel qu'il soit et où qu'il se trouve, sait que l'irréversible est possible et que le mal peut devenir banalité et le crime normalité. Auschwitz demeure la crainte de tous et la tentation de quelques-uns. Mais, cette période nous rappelle aussi qu'avec l'Homme, si rien n'est jamais tout à fait assuré, rien n'est à jamais perdu. Il y eut les lâches, les antisémites agissants et les officiels trop dociles, frappés de cécité morale et de démence raciste, mais il y eut aussi les Justes, comme la Reine Elisabeth de Belgique, les résistants et autres patriotes ignorant les mesures dirigeant des hommes, des femmes et des enfants vers le néant, démontrant, si besoin en était, que c'est la nuit qu'il est beau de croire à la lumière.

Plusieurs de nos coreligionnaires aussi ont fait leur cette maxime. Parmi eux, je ne citerai que trois de mes prédécesseurs, Paul Philippson qui fut impliqué dans les campagnes de libération lors du débarquement. Puis le Baron Jean Bloch, qui avec la Brigade Piron, sera le premier officier belge à rentrer dans Bruxelles. Et enfin, le Baron Georges Schnek qui s'impliqua personnellement dans la résistance en France et sauva, avec son réseau, de nombreuses familles en détresse.

De Joodse levenswil en veerkracht bleken echter sterker dan het ultieme kwaad, want na de bevrijding gin-

gen de overlevenden onverwijd, met de moed van de hoop aan het werk om de wederopbouw te verzekeren en de joodse gemeenten letterlijk uit de as te laten herrijzen. De opzet slaagde want moeizaam gaat altijd in de Joodse geschiedenis. Joodse mensen behorende tot alle socio-economische geledingen werden en zijn opnieuw, de dag van vandaag, een geïntegreerd en constructief deel van onze samenleving.

Aujourd'hui, la Belgique compte entre trente-cinq et quarante mille de nos coreligionnaires qui présentent une mosaïque d'identités, entretenant avec leur judéité un rapport multiple, mais qui, tous, vivent et assument les joies et les peines nationales, mais aussi internationales où le devenir de l'Etat d'Israël occupe une place particulière. Souvenirs, inquiétudes, espoirs jouent le balancier pour les Juifs belges avançant sur la corde raide de l'histoire. N'oublions pas que, et ceci sans s'installer dans un statut victimiste, quand la démocratie vacille, les Juifs sont souvent les premiers touchés et personne n'oserait affirmer que l'ère de l'antisémitisme a définitivement pris fin. Ceci me rappelle une pensée d'Emmanuel Levinas, méditant sur les retrouvailles judéo-chrétiennes de l'après-guerre, : « C'est seulement en abordant autrui que j'assiste à moi-même, sachons donc qu'au-delà des différences respectives, seuls permettent le vivre-ensemble, l'esprit d'ouverture, l'écoute de l'autre, la pédagogie incessante et la vigilance face au racisme ».

Mesdames, Messieurs, je souhaite terminer cette brève évocation his-

torique en rappelant que S.M. le Roi Albert II, dans ses discours, a souvent évoqué le respect de l'Autre, a prouvé son souci de partager et comprendre l'être au monde des Juifs de Belgique non seulement en inaugurant et visitant le Musée Juif de la Déportation et de la Résistance à Malines, mais en se rendant personnellement à Auschwitz, lors du soixantième anniversaire de sa libération. Il a également transmis au Prince Héritier cette même grandeur morale, puisque les Ducs de Brabant s'investissent pleinement dans le nécessaire dialogue inter-convictionnel.

Sire, afronden moet ik, maar niet zonder een laatste slotwens en een allerlaatste bedenking : op deze eerste dag van Uw zestiende jaar koningschap sta mij toe, namens ons allen, dat ik U en de Koningin, gezondheid, voorspoed en geluk toewens. En een allerlaatste bedenking, het is de eerste maal in de nationale geschiedenis dat één onzer Koningen, ons met een synagogale aanwezigheid vereert.

Voor dit gevoelig gebaar van waardering, namens ons allen, Sire, dank U.

Sire, avant de conclure, je m'en voudrais de ne pas vous féliciter pour cet anniversaire marquant les quinze années de votre règne et je tiens également, tout en souhaitant un prompt rétablissement à S.M. la Reine, à vous réitérer nos remerciements pour votre présence en ce lieu, insigne témoignage de votre intérêt pour notre communauté. Sire, merci.

Communauté israélite et synagogue d'Arlon

La synagogue d'Arlon, inaugurée le 22 septembre 1865, a un statut particulier, car c'est la plus ancienne de Belgique. A l'occasion du Bicentenaire du Consistoire, nous avons donc pensé qu'il était intéressant de mettre quelque peu cette communauté israélite d'Arlon en lumière.

Dans ce but, nous avons interviewé 2 chercheurs ayant travaillé sur le sujet, chacun dans son domaine propre.

Interview d'Angélique Burnotte

N.C. - Mlle Angélique Burnotte, bonjour. Vous pouvez vous présenter pour nos lecteurs ?

A.B. - Je suis licenciée en histoire de l'Université de Liège. Depuis quelques années maintenant, je travaille à l'Institut d'Etudes du Judaïsme comme assistante du directeur et chercheuse. A cet égard, je fais des recherches sur la communauté juive d'Arlon.

N.C. - Pourquoi Arlon ? Y a-t-il quelque chose de particulier à cette communauté juive d'Arlon, sur laquelle vous venez d'écrire votre livre *Juifs en pays d'Arlon* ?

A.B. - En fait, je suis originaire d'Arlon et je devais, pour l'Université de Liège, faire un mémoire de fin d'études. Lors de l'une des Journées Européennes de la Culture Juive, la synagogue était ouverte. Cela faisait longtemps que je souhaitais visiter la synagogue d'Arlon. J'ai donc vraiment été là par hasard, un peu pour voir à quoi cela ressemblait. Je ne connaissais pas du tout le judaïsme, ni la synagogue. En la visitant je me suis rendu compte, en écoutant le ministre officiant qui présentait un petit peu l'histoire de la communauté, que c'est une histoire très méconnue, que je n'en connaissais quasiment rien et que c'est quand même une synagogue qui est la plus vieille de Belgique ! La communauté a été fort importante pendant une période et je me suis dit que cela pourrait être

un sujet de mémoire intéressant et original.

N.C. - Au fond votre livre est un prolongement de votre mémoire de licence ?

A.B. - En effet.

N.C. - Pouvez-vous nous dire, en quelques mots, quelles sont les sources principales que vous avez consultées, quelles archives, quels documents, ... ?

A.B. - Au niveau de la communauté juive d'Arlon, il y a un problème qui se pose au départ, c'est qu'il n'y a plus d'archives qui datent d'avant la Deuxième Guerre mondiale. Mais c'est compensé par le fait qu'aux archives de l'Etat, il y a énormément d'informations sur Arlon, surtout sur la synagogue et sur le cimetière. On trouve aussi beaucoup d'informations aux Archives générales du Royaume et aux Archives Générales du Grand Duché de Luxembourg, puisque Arlon et Luxembourg étaient dans le même département au XIX^e siècle. C'est surtout dans les Archives générales à Arlon et à Bruxelles que j'ai trouvé beaucoup d'informations ; également dans les journaux...

N.C. - Pouvez-vous nous raconter brièvement quelles sont les choses les plus intéressantes que vous avez trouvées ?

A.B. - J'ai d'abord voulu étudier la communauté au XIX^e siècle. Je

me suis donc arrêtée juste avant la Première Guerre mondiale. La suite sera peut-être pour un prochain livre...



N.C. - Votre livre va donc jusqu'en ... ?

A.B. - 1910. Je commence par parler de l'arrivée des premiers Juifs à Arlon au début du XIX^e siècle. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en ait pas eu avant, au moyen âge ou au XVII^e siècle. Il y avait des Juifs qui s'installaient pour une période à Arlon, ou dans les villages aux alentours. Ils restaient pendant un certain temps. Mais pour une installation « définitive », il faut avancer jusqu'en 1808 ; le premier s'appelle Félix Samuel. A Arlon, la communauté a commencé peu à peu à se développer pendant les périodes française et hollandaise, principalement des marchands. Ce sont des personnes qui viennent surtout du nord de la France ou du sud de l'Allemagne. Ils parlent yiddish. Or on parle des patois allemands au nord de la France comme à Arlon, donc, pour l'intégration c'était assez facile ! Avant l'indépendance belge, on a très peu d'informations, mais très rapidement on se rend compte qu'ils ont l'air d'être bien intégrés. Bien sûr, il n'ont pas encore les mêmes droits que les « citoyens normaux » parce qu'ils doivent demander une patente pour faire du commerce. Après l'in-

dépendance belge, c'est une autre étape qui commence. Les communautés juives, comme celles d'autres religions, sont reconnues par l'Etat. A partir de ce moment-là, la communauté juive d'Arlon commence à avoir de plus en plus de membres. Il y a des Juifs qui viennent de France ou d'autres endroits où ils ont moins de droits. Pour eux donc, la Belgique représente une terre de liberté. Arlon est très bien placée au niveau commercial, à la frontière entre l'Allemagne, la France, la Belgique, sur des voies qui vont d'Italie aux Pays-Bas. Donc au niveau commercial, il y a des foires agricoles etc... Pour des marchands, dans des domaines comme l'agriculture, le commerce de bestiaux ou de chevaux, il y a vraiment la possibilité de progresser.

A côté de cela, il y a d'autres métiers qui sont exercés par les Juifs d'Arlon, comme par exemple le commerce de tissus ou la boucherie. Il y a également des instituteurs et, dans mon souvenir, un juge de paix.

La communauté juive est obligée de s'organiser pour recevoir des subsides et pour pouvoir fonctionner. La personne désignée comme ministre officiant était quelqu'un qui était capable de s'occuper du service à la synagogue, mais était également habile dans d'autres domaines, comme celui de l'abattage rituel ou de l'instruction. Pendant une période de trois ans, dans les années 1840, une école juive sera même créée, mais elle ne tiendra pas très longtemps, à cause du nombre restreint d'enfants.

N.C. – Avez-vous une idée du nombre de Juifs à Arlon dans les années 1840-1850 ?

A.B. - En 1846, il y a un recensement général en Belgique et là, on recense, sauf erreur de ma part, 146 Juifs, à Arlon et environs. 146 cela paraît peu, mais cela représente

presque 3% de la population d'Arlon, qui comptait 5.000 habitants. Pour comparer, en 1846, à Bruxelles ou à Anvers, la communauté juive représente à peu près un tiers de pourcent de la population totale de la ville. 3% est donc une proportion importante !

N.C. - Il y a donc eu réellement une vie juive importante à Arlon ?

A.B. – Oui, absolument.

N.C. - Et quelle en sera l'évolution ?

A.B. - Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la communauté est à son apogée. En 1856, elle instaure un carré juif dans le cimetière communal.

N.C. - Cimetière toujours en utilisation ?

A.B. – Oui. En fait aujourd'hui, le carré juif de 1856 est toujours accessible, mais « complet ». On a donc instauré un autre carré dans le même cimetière.

N.C. - Comment évolue la population juive entre 1850 et la veille de la Première Guerre mondiale ?

A.B. - En augmentation, mais de manière inégale. A la veille de la Première Guerre mondiale, il y aurait eu de l'ordre de 250 Juifs à Arlon.

N.C. - Est-ce que la Première Guerre mondiale a fait de gros ravages dans la communauté juive d'Arlon ?

A.B. - Il y a peu d'informations à ce propos. Evidemment les Juifs ont été se battre, ont participé à la guerre et se sont faits tuer comme tout le monde. Après la Première Guerre mondiale, la vie de la communauté juive va changer peu à peu, avec l'arrivée de nouveaux immigrants, qui viennent de l'Est.

Je souhaiterais ajouter qu'il y avait, dans cette communauté bien organisée, un personnage assez important

pendant toute la deuxième moitié du XIX^e siècle, le ministre officiant Abraham Unger - il y en a qui disent Ungré. Il a été ministre officiant pendant une quarantaine d'années, à peu près à partir de la création de la synagogue jusqu'en 1912. C'est lui qui a dirigé la vie religieuse de la communauté, qui allait dans les villages avoisinants pour voir les familles.

Il était très apprécié par la communauté, ainsi que par les non-Juifs, qui le soutenaient toujours quand il demandait quelque chose.

Il faut aussi préciser que la communauté s'est très bien intégrée. Les Juifs d'Arlon étaient juifs dans leur vie privée ou religieuse, mais au dehors, ils étaient arlonais, ils se sentaient belges à part entière. Il y a d'ailleurs eu un échevin juif à la fin du XIX^e siècle, qui faisait partie de la communauté.

N.C. - Il s'appelait comment ?

A.B. - Il s'appelait Michel Fribourg. La communauté était donc très bien intégrée, que ce soit dans le club de gymnastique du coin, où il y avait un secrétaire qui était juif, ou dans les quartiers, où l'on se réunissait entre Juifs et non-Juifs.

On y connaît très peu d'incidents antisémites, même si on relève un cas, celui qui a eu lieu à l'athénée d'Arlon, où un prêtre catholique, lors d'un cours de religion, a parlé de meurtre rituel, à propos des Juifs, à des enfants. L'un d'entre eux a apparemment dû en parler à ses parents et la communauté s'est plainte auprès du bourgmestre. Celui-ci a prévenu la Province et le Ministère de l'Intérieur, qui a réagi très rapidement. Dans une leçon suivante, le prêtre a dû s'excuser en disant que ce n'était pas ce qu'il avait voulu dire...

N.C. – Mille mercis, Mlle Burnotte, et au revoir à l'occasion de la suite.

Propos recueillis par M.L.

Interview de Philippe Pierret



N.C. – Monsieur Philippe Pierret, bonjour. Pouvez-vous vous présenter pour nos lecteurs ?

P.P. - Je suis conservateur au Musée Juif de Belgique. J'ai 44 ans. Après des études à l'Institut Martin Buber et à l'École Pratique des Hautes Etudes, où j'ai obtenu un diplôme, un D.E.A., puis un doctorat, je suis au Musée Juif de Belgique depuis neuf ans. J'y ai commencé comme collaborateur scientifique et suis devenu conservateur depuis trois ans. Je m'intéresse plus particulièrement aux cimetières parce que j'ai travaillé sur ce sujet pour ma thèse. La rencontre avec M. Gérard Nahon a été quelque chose de très révélateur pour moi, puisque je me suis retrouvé à faire des inventaires de cimetières, dont celui du Dieweg, en 1990, pour pouvoir en tirer une histoire sociale et religieuse à partir des épitaphes. J'ai eu un matériel formidable, ramené par mon maître, Gérard Nahon, de Jérusalem : des concordances bibliques, qui m'ont aidé dans cette recherche intéressante.

Mon travail le plus important, celui qui a débouché sur ma thèse, était donc celui réalisé au cimetière du Dieweg. J'ai d'ailleurs eu la chance d'avoir ma thèse publiée dans la Revue des Etudes Juives à Paris. Elle comporte les textes des 3.250 personnes qui sont inhumées dans ce cimetière aux XIX^e et XX^e siècles. En réalité, cela représente 2.200 épitaphes.

N.C. – Dont un grand nombre de membres de la communauté juive ?

P.P. - Je n'ai fait QUE la partie juive, je parle donc de 3.250 Juifs. L'intitulé de ma thèse est : « Histoire des religions et des systèmes de pensées », en section de judaïsme évidemment. Donc, cela a été le dé-

marrage de beaucoup de choses et depuis, j'y ai pris goût et j'ai voulu apporter ma pierre à l'édifice, en voulant préserver cette mémoire de pierres, ces bibliothèques, qui sont de véritables archives. Souvent, elles étaient utilisées pour la généalogie : uniquement, les noms et les dates. Gérard Nahon m'a vraiment poussé à voir en elles des archives tridimensionnelles, dont il fallait extraire la quintessence ; car simplement traduire les textes ne nous apporte rien. Pourquoi, par exemple, utilise-t-on tant les Psaumes chez les hommes, les Proverbes chez les femmes ? Généralement, c'est un peu l'histoire de la communauté juive religieuse de Bruxelles, par son épitaphier, que je pourrai mettre en comparaison avec des études archivistiques très poussées, comme celles de J. Ph. Schreiber et d'autres, et comparer, voir si cela concorde. J'ai eu la chance d'avoir beaucoup de succès avec cette thèse. Depuis, je me lance dans d'autres cimetières et j'ai inventorié, par exemple, ceux d'Arlon, de Liège, et d'Eupen.

N.C. – Vous venez de publier un ouvrage qui s'intitule : « Une mémoire de pierres et de tissus » et qui se rapporte au carré juif dans le cimetière d'Arlon.

P.P. - Le cimetière juif et les *mappoth*, puisqu'il y a la mémoire des tissus, ce dépôt magnifique de la communauté juive d'Arlon au Musée Juif de Belgique, les *mappoth*. C'est M. Jean-Claude Jacob, le ministre officiant d'Arlon, qui m'avait demandé d'étudier ces *mappoth* qui « dormaient » précieusement chez nous. L'occasion de les présenter est arrivée avec l'exposition qui a démarré en octobre 2007. J'ai fait l'inventaire des 44 *mappoth*, mais aussi du cimetière, ce qui permet

d'identifier les personnes depuis le début, depuis l'ouverture du cimetière en 1856. On y trouve des épitaphes fort variées, certaines rédigées du vivant des personnes concernées, des épitaphes de sages, mais également d'autres, rédigées par des personnes fort peu lettrées. C'est donc très intéressant d'un point de vue littéraire et socio-religieux. Le résultat est publié grâce à l'Institut Archéologique du Luxembourg, ainsi que grâce à la Région wallonne, qui m'a subventionné. Chaque pierre a sa photo, son inscription, ses recherches que j'ai faites (en archives) sur les biographies des gens.

N.C. – Quand vous vous occupez d'une pierre tombale, vous en faites une photo, vous déchiffrez et vous faites une recherche dans les archives de la ville. Est-ce que cela peut réellement aider à replacer cette personne - ou cette famille - dans le cadre d'une communauté et partir de là pour essayer de reconstituer l'histoire de la communauté ?

P.P. - Certainement, c'est exactement ce que vous dites, à un petit détail près, c'est qu'on commence d'abord par nettoyer la sépulture. Souvent elles sont envahies de végétations.

En ce qui concerne les défunts, certains ont des épitaphes excessivement émouvantes. Par exemple celle de Lehman Kahn, que je connaissais à peine avant de m'attaquer à sa pierre tombale au Dieweg. C'était un *maskil*, quelqu'un d'éclairé, bien connu des historiens ici à Bruxelles, un grand intellectuel. Sur son épitaphe, on trouve des vers en hébreu. Il

dit « J'ai lutté de toutes mes forces pendant toute ma vie », mais également : « J'ai échoué ». C'est terrible, l'épithète se termine par le constat amer : « J'ai échoué ». Quand je me suis penché sur les archives de plus près, quand j'ai relu le livre très important sur l'histoire du Consistoire de Jean-Philippe Schreiber, j'ai trouvé l'explication, un conflit communautaire. Il était vraiment en porte-à-faux avec le Consistoire, avec sa communauté; il n'a pas été compris et il en a conçu une déception terrible. Je pense qu'il a même sombré dans la dépression. Et il n'a pas voulu mourir en ne disant rien. Rendre la chose publique, par son épithète. C'est un geste fort, violent et rare. En général on trouve des détails de la vie quotidienne, des épouses qui décèdent en couche, des choses tristes, émouvantes, mais parfois aussi des choses gaies. Finalement, c'est une littérature incroyablement variée.

N.C. - Est-ce que certaines épithètes portent également des textes qui sont plutôt de connotation laïque, sans références religieuses ?

P.P. - Très importante, cette question. La langue, l'hébreu, fluctue. Arlon n'est pas représentatif, parce qu'Arlon est une communauté traditionnelle, qui a son épithétier en hébreu et en français dès le départ. Mais à Bruxelles, on a cette fluctuation. On va avoir une grande perte de vitesse de l'hébreu entre 1860 et 1880, puis un retour, avec l'arrivée des communautés russo-polonaises. A nouveau, il n'y aura plus que de l'hébreu. On a véritablement une courbe qui est fonction du degré d'intégration, voire de celui de l'assimilation. En ce qui concerne cette « communauté du Dieweg », la grande communauté qui n'existe plus aujourd'hui, on voit, à quelques exceptions près, son intégration

galopante, son assimilation, au point de ne plus faire figurer aucune lettre en hébreu, plus même l'introduction : « Ici repose » ou : « Que son âme soit liée au faisceau des vivants que protège l'Eternel ». Il y a tous les cas de figures, il y a ce que j'ai appelé « les reliquats d'hébreu », quand il n'y a aura plus que cette introduction et cette conclusion.

N.C. - Philippe Pierret, vous avez parlé de cette fameuse collection de *mappoth* qui concerne la communauté juive d'Arlon. Pourriez-vous expliquer de quoi il s'agit ?

P.P. - Ces *mappoth* sont des documents exceptionnels. Il s'agit en réalité de langes de circoncision, sur lesquels on faisait figurer la formule classique pour que, en mentionnant son nom et prénom, l'enfant grandisse dans la Torah. On lui souhaite qu'il passe bien les grandes étapes de la vie, les grands rites de passage du judaïsme. Ce sont des documents d'état-civil, bien avant les documents d'état-civil officiels. Les *mappoth* françaises, par exemple, ont permis, aux armées françaises, sous la Terreur, d'embarquer de force des Juifs qui étaient réfractaires au service militaire. Ces « documents d'état-civil » sont très précisément datés, grâce à la date hébraïque. On peut en déduire l'âge et le lieu de naissance précis de l'enfant. Et il y a une symbolique magnifique, il y a des animaux. Il y a des indications sur la provenance. On voit ainsi que la communauté d'Arlon a une grande population en provenance de l'Alsace et de la Lorraine, car on y retrouve la cigogne, le renard, l'oie, les animaux vraiment familiers de l'Alsace. On retrouve même des figurations anthropomorphiques, c'est très mignon. Il y a le bébé emmailloté, des époux qui figurent dans de petits cadres ou encore le dais nuptial de la synagogue

d'Arlon. C'est donc très intéressant. Le lot comprend 45 *mappoth*, qui se trouvent aujourd'hui au Musée Juif de Belgique. Avec les *mappoth*, on est dans la naissance et pas dans le décès. Mais quand on réconcilie les informations qui en émanent avec celles des pierres tombales en y rajoutant, le cas échéant, celles des archives, on a déjà un beau dossier, une belle biographie, qui permet de resituer la personne dans son cadre, dans sa communauté.

N.C. - En principe, chaque personne de sexe masculin devrait donc avoir une *mappa*, mais c'est sans doute très utopique. Et même si c'était le cas, les a-t-on toutes retrouvées ?

P.P. - Bien entendu, il nous en manque beaucoup, rien que pour Arlon. Celles qui ont été retrouvées, l'ont été, inopinément, dans les greniers de la synagogue. Ce sont des ouvriers qui les ont retrouvées lors de travaux de réfection du toit. Cela a été sauvegardé, la synagogue n'a pas été saccagée, mais elle a quand même été occupée par les chevaux de l'armée allemande pendant les deux guerres. Elle a servi de chenil, puis d'écurie, donc elle n'a pas brûlé, elle n'a pas été détruite, mais elle a été quand même vandalisée. Donc ils avaient caché une partie des objets, dont les *mappoth*, dans les greniers où elles ont été complètement oubliées. Dans les années nonante, Jean-Claude Jacob, et son oncle, Roger Jacob, président de la communauté, les ont confiées à la communauté. C'est une chance pour nous, parce qu'aujourd'hui, on peut les montrer et les étudier.

N.C. - Mille mercis, Philippe Pierret, pour toutes ces informations passionnantes.

Propos recueillis par M.L.

Interview de Madame Tali Samash, Ambassadeur d'Israël



N.C. – Madame Samash, vous êtes le nouvel ambassadeur de l'Etat d'Israël au Royaume de Belgique. Pouvez-vous vous présenter en quelques mots pour nos lecteurs ?

T.S. – Je suis avant tout la mère de Yehonathan et de Mikhal. Je suis juive, je suis israélienne. Cela fait 33 ans que je suis dans la carrière diplomatique. J'ai été en poste au Canada, en Roumanie, en France et maintenant j'ai la chance d'être en Belgique. J'ai fait des études à l'Université Hébraïque de Jérusalem en Bible et en civilisation et littérature françaises. J'ai arrêté pour des raisons techniques, puisque je suis en poste, la rédaction de mon doctorat en littérature française que je reprendrai, je l'espère, quand je rentrerai à la maison. Voilà en quelques mots qui je suis. Ce que j'ai oublié de dire, avant tout, c'est que je suis la fille de David Catarivas

N.C. – C'est ma deuxième question, vous êtes la fille du célèbre David Catarivas. Est-ce que vous pourriez décrire rapidement, en quelques mots, la personnalité et l'œuvre de votre père ?

T.S. – Mon père était sioniste avant tout. Un grand amoureux d'Israël qui, durant toute sa vie, que ce soit avant la création de l'Etat d'Israël et, bien évidemment après la naissance de l'Etat, a œuvré pour essayer de faire connaître et mieux comprendre cet Etat d'Israël. Je crois que c'est ce qui le décrit le mieux

N.C. – Comment considérez-vous son héritage moral et idéologique ? J'imagine que, quelque part, cet héritage laisse une empreinte non négligeable sur sa fille ?

T.S. – Le fait même que je me retrouve en poste d'ambassadeur est une continuation de ce qu'il faisait remarquablement et j'essaie

de ne pas trop lui faire honte. Ce qui prouve que vraiment, il a eu un impact très très fort sur moi et sur mon frère qui lui aussi est dans la fonction publique et travaille pour l'Etat d'Israël

N.C. – Israël fête son 60e anniversaire. Ce que ce jeune Etat a réussi à ressusciter en 60 ans, après un exil de quasi deux millénaires, est un tour de force extraordinaire et relève presque du miracle. Quelles en sont pour vous les réalisations les plus importantes ?

T.S. – La démocratie. La démocratie d'Israël quand on pense que les gens qui sont venus pour créer cet Etat, au cours des soixante dernières années, pour la plupart, ne venaient pas de pays où un régime démocratique était la norme, et qu'ils se soient intégrés et qu'ils aient réussi à continuer à faire de ce pays un pays démocratique, je crois que c'est une des plus grandes victoires d'Israël. Il est, d'autre part, assez extraordinaire que nous soyons à la pointe dans de nombreux domaines en ce début du XXI^e siècle, que ce soit en sciences, en informatique, en littérature, en recherche biblique, dans le domaine de la médecine, pour n'en citer que quelques-uns. Je pense, cependant, que cette notion de démocratie qui n'était pas évidente du tout, est la plus grande victoire d'Israël. Quand on pense aux nombreux immigrants qui sont venus d'Union Soviétique, qui n'était pas vraiment une démocratie, à ceux qui sont venus des différents pays arabes, qui ne le sont pas non plus, aux Juifs émigrés d'Ethiopie

qui ne connaissaient pas le système démocratique, que tous ces gens-là se soient intégrés pour construire ensemble l'Etat démocratique d'Israël moi, je trouve cela absolument extraordinaire.

Maintenant quand on parle de ce qu'Israël a réussi à faire, moi je pense également à tout ce qui n'a pas été fait, toute cette énergie, tout cet argent, toute cette inventivité qui ont dû être investis dans la défense de l'Etat d'Israël, par rapport à tout ce qui aurait pu être réalisé dans d'autres domaines, si nous vivions dans un environnement pacifique. Imaginez toute cette force, toute cette créativité, dans les domaines de la science, de l'éducation, de la santé, tout ce qui aurait pu être fait et ne l'a pas été à cause de l'état de guerre, si toute cette énergie n'avait pas dû être investie à nous défendre. Là, c'est évidemment un énorme regret

N.C. – Dans les médias de notre pays, la Belgique, à l'occasion de ce soixantième anniversaire, on met beaucoup plus l'accent sur la situation difficile des Palestiniens que sur ces réalisations de l'Etat d'Israël, le seul Etat juif dans le monde, le seul Etat démocratique du Moyen-Orient, le seul Etat véritablement moderne de la région. Comment expliquez-vous ce phénomène ? La presse belge est-elle à ce point antisioniste, voire même antisémite ?

T.S. – Ce qui se passe en Belgique et dans le reste du monde, est une manière de se donner bonne conscience. C'est-à-dire qu'il est de bon ton d'être aux côtés du « faible », même si cela ne correspond pas à la réalité. Quand on regarde la carte mondiale, c'est Israël le petit, encerclé par des états musulmans ayant énormément d'argent, énormément

de possibilités. Mais la cristallisation sur la problématique israélo-palestinienne est beaucoup plus facile pour la presse. J'ai remarqué qu'il y a cette espèce de volonté d'être « objectif ». Donc si on parle d'Israël, on trouve qu'on doit nécessairement parler également des Palestiniens et vice-versa. Et moi, je voudrais essayer de couper ce lien entre deux jumeaux, qui ne sont pas siamois, mais presque, et dire que nous avons, nous, notre histoire et les Palestiniens la leur, et qu'il n'est pas nécessaire, à chaque fois, de lier les deux. Malheureusement, pour le 60^e anniversaire de l'Etat d'Israël, il y a eu cet intérêt renouvelé pour ce que les Palestiniens appellent la « naqba ». Si cela convient aux Palestiniens de continuer à rester dans leur regret d'un pays qui n'est pas né, tant pis pour eux, moi, je continue mon chemin

N.C. – Pourriez-vous décrire sommairement les relations entre la Belgique et l'Etat d'Israël ? Dans le passé, actuellement et quelles sont les perspectives d'avenir ?

T.S. – Sommairement ? C'est très difficile. Disons qu'en général, les relations sont bonnes. Il y a des hauts et des bas, je ne reviendrai pas, bien sûr, sur ce qui s'est passé au moment de la loi sur la « compétence universelle » qui a vraiment fait énormément de dégâts au niveau des relations entre les deux pays. Je pense que, pour revenir à la question précédente, c'est là que la presse a suivi l'atmosphère générale dans le pays et ne s'en est pas encore remise, alors que les gouvernements belges, eux, ont repris d'excellentes relations avec Israël, une fois que la loi a été annulée. Que ce soit au niveau commercial ou culturel, les relations bilatérales sont bonnes en

général. Pour l'avenir, il y a la possibilité de faire mieux connaître le vrai Israël, une autre réalité d'Israël, et non pas seulement cette toile de fond dans laquelle on nous plonge continuellement, le conflit israélo-arabe

N.C. – Il a été question, encore récemment, de différents accords bilatéraux entre la Belgique et l'Etat d'Israël, de collaborations, scientifique et autres, qui ont été suspendues ou même carrément abrogées, sous la pression de certains partis politiques ou de certaines personnalités du monde politique belge. Avez-vous quelque commentaire à ce propos ?

T.S. – Disons qu'il y a certaines difficultés à renouveler les accords culturels, mais que, ces accords n'étant pas renouvelés, sur le terrain, cela marche quand même très bien. De toute façon, cela marche et le papier n'est qu'un papier. J'espère que cela sera fait durant mon séjour en Belgique et que les accords existants pourront être reconduits. Mais sur le terrain, cela marche quand même très bien

N.C. – C'est une bonne nouvelle, cela. A propos, il y a des bruits qui courent qu'il est question d'une adhésion de l'Etat d'Israël à l'Union Européenne. Y a-t-il quelque chose de réel à cet égard ?

T.S. – Non, pas du tout, Israël ne fait pas partie de l'Europe. Mais il s'agit d'accords spécifiques entre Israël et l'Union Européenne, que ce soit des accords d'association, ou de bon voisinage, il s'agit d'accords spécifiques pour des pays qui ne font pas partie de l'Union Européenne. A cet égard-là, oui, Israël est en bonne voie d'avoir de tels accords avec l'Union Européenne

N.C. – Madame l’Ambassadeur, comment voyez-vous l’avenir ? Pensez-vous que la situation politique pourrait évoluer vers une paix durable entre Israël et ses voisins dans le court ou le moyen terme ?

T.S. – C’est la question-piège, parce que ce que je vous dis aujourd’hui ne sera sans doute pas ou peut ne pas être vrai d’ici deux ou trois jours, deux ou trois semaines, deux ou trois mois. Les choses dans la région sont tellement floues qu’il est très, très difficile de répondre à cette question. Je pense que nous sommes sur une bonne voie et j’espère qu’il y aura des discussions très sérieuses entre les deux parties. Je sais également qu’il y a des interférences venant d’autres pays. Je parle de l’Iran, spécifiquement, qui fait tout son possible pour tout déstabiliser, que ce soit au Liban ou que ce soit chez nous. Donc, si nous arrivons à contrôler ces ingérences externes et si nous arrivons à discuter comme il faut avec les partenaires, j’ai bon espoir qu’on arrivera à quelque chose. Je ne parle pas d’une paix chaude, je ne parle pas de vivre les uns avec les autres, je parle de vivre les uns à côté des autres, de façon pacifique, avant que ne se réchauffent les relations entre les deux parties. Nous avons une paix froide avec l’Egypte, nous avons des relations correctes avec la Jordanie ; c’est donc faisable : quand on veut, on peut. La preuve, c’est avec l’Egypte et avec la Jordanie. Il faut vraiment la volonté et je pense que des deux côtés, sûrement du côté israélien, il y a cette volonté

N.C. – Donc pour vous, c’est l’Iran qui est pour l’instant le frein majeur ?

T.S. – En tout cas, une pièce-clé, absolument. Oui, parce que c’est l’Iran qui arme le Hezbollah, c’est l’Iran

qui arme le Hamas. On constate que chaque fois qu’il y a quelque chose qui avance dans la région, il y a immédiatement quelque chose qui bouge au niveau du Hezbollah et du Hamas. Quand le président Bush est arrivé récemment en Israël, immédiatement, il y a eu cette attaque de roquettes. Dès que l’on parle de quelque chose afin de résoudre le conflit, immédiatement il y a des attaques-suicides ou des roquettes

N.C. – Pensez que l’Europe, ou les Etats-Unis, pourraient intervenir favorablement et essayer de freiner cette influence ?

T.S. – Pas seulement l’Europe et les Etats-Unis, mais également les pays arabes. Je vois dans tous ces participants, ils étaient tous présents à Anapolis, une force qui pourrait renforcer les Palestiniens. Et si les Palestiniens eux-mêmes se sentaient suffisamment forts, cela leur serait beaucoup plus facile, non seulement de faire des concessions, mais aussi d’être forts vis-à-vis des extrémistes qui sont menés par l’Iran

N.C. – En fait, LA solution est peut-être entre les mains des pays arabes eux-mêmes ?

T.S. – Sans doute

N.C. – Peut-être plus encore qu’entre les mains des Palestiniens ?

T.S. – Non, la solution est chez les Palestiniens, mais il faut qu’ils aient le soutien des pays arabes

N.C. – Pensez-vous que les pays arabes auront la force, le pouvoir de contenir cette influence iranienne ?

T.S. – Je pense, oui

N.C. – A votre avis, un état palestinien est-il réaliste dans les quelques années à venir ? Sur quel

territoire ? Quand on parle d’un état palestinien, parle-t-on uniquement de la Cisjordanie ou également de Gaza ? Et si on parle des deux, comment voyez-vous la possibilité de créer un état qui ne soit pas d’un seul tenant, qui soit séparé par le territoire israélien ?

T.S. – On y a pensé. De toute façon, si on devait relier les deux territoires, Gaza et la Cisjordanie, c’est l’Etat d’Israël qui serait coupé en deux. On a donc conçu l’idée, déjà bien avant la seconde Intifada, de mettre en place ce qu’on a appelé « le passage sécurisé ». En fait, on aurait des navettes qui relieraient, par une route spéciale, Gaza et la Cisjordanie, donc des voitures qui circuleraient et qui relieraient les deux parties. La solution, tout le monde la connaît, en fait. Quand on parle d’un état palestinien, on sait plus ou moins de quoi on parle. Ce sont les détails de *fine tuning* qui restent à mettre au point. La solution de deux Etats pour deux peuples est la seule solution qui soit acceptable. Pour les Palestiniens aussi, il est normal qu’ils aient leur propre Etat, avec leur propre gouvernement, leur propre administration, et qu’ils soient maîtres de leur destinée. Je pense que c’est faisable. Mais il faut beaucoup de courage, beaucoup de volonté de la part des parties concernées, ainsi que beaucoup de soutiens extérieurs

N.C. – Les pays du monde et, entre autres, la Belgique, ont-ils la possibilité de favoriser le rapprochement entre Juifs et Arabes ? Et de quelle manière ? Voyez-vous quelque chose de concret que les Européens, et la Belgique en particulier, pourraient faire pour ce rapprochement ?

T.S. – Quand vous parlez de Juifs et d’Arabes, parlez-vous d’Israéliens et d’Arabes ou de Juifs et d’Arabes en Belgique ?

N.C. - Je crains que les deux aspects ne soient intimement liés, parce que même s'il n'est pas souhaitable d'importer le conflit israélo-palestinien en Europe, on voit très clairement les tensions très importantes entre Juifs et musulmans dans les différents pays européens

T.S. - Et bien, justement, l'importation du conflit israélo-arabe en Europe est pour moi quelque chose de très grave. Nous avons un conflit territorial entre deux peuples là-bas et il y a un conflit religieux ici. En cours de route, il change sa manière d'être, donc il est très important que les gouvernements locaux soient conscients de cette tension qui existe entre les communautés et agissent de façon à ce que cela soit désamorcé le plus vite possible et cela, au niveau même de l'éducation, au niveau de la réflexion sur l'incitation à la haine. J'ai été en poste à Marseille, avant d'être à Bruxelles. Et là, à Marseille, cela avait bien marché. Il y a une très grande communauté juive et une communauté arabe encore plus grande, et cela marche là-bas parce qu'il y a eu dès le départ, une volonté des autorités locales de travailler ensemble. Donc les responsables communautaires travaillent ensemble et réussissent à désamorcer les conflits dès qu'ils commencent à naître. Bien entendu, il y a, de temps à autre, des dérives, comme des graffitis par exemple, mais point de véritables affrontements ou conflits. Grâce donc à l'implication des autorités qui, dès le départ, ont sciemment décidé de ne pas laisser ce genre de conflits s'installer chez eux

N.C. - Quand vous parlez des autorités, s'agit-il des autorités de

la ville ou des autorités centrales françaises ?

T.S. - Des autorités régionales françaises

N.C. - A ce propos, on peut évoquer un problème qui sévit chez nous, celui de la difficulté qu'éprouvent de nombreux enseignants d'enseigner la Shoah dans l'enseignement général. Les professeurs d'histoire se heurtent au refus de nombreux élèves musulmans, qui ne veulent pas accepter de parler du peuple juif comme d'un peuple victime ; car pour eux, le peuple juif est un peuple bourreau...

T.S. - Je ne veux pas donner de leçons aux autorités belges, mais je pense qu'il faut commencer en amont, en enseignant la tolérance. Ensuite, voir comment on traite les différentes minorités et peut-être ensuite seulement axer sur le conflit israélo-arabe. Mais je pense qu'il est très, très important de se concentrer, au niveau de l'éducation et au niveau de l'information, sur le transfert du conflit israélo-arabe, conflit régional, en conflit ethnique, et mettre tout en œuvre afin de l'éviter

N.C. - Vous parlez de l'information. Cela me semble un point essentiel parce qu'il est vrai que l'on reçoit beaucoup d'informations sur le conflit israélo-palestinien vu par la lorgnette des Arabes, donc d'un point de vue arabe. On a l'impression qu'il n'y a pas de possibilités de recevoir suffisamment d'informations de la part des Israéliens. Est-il possible qu'elles soient tout simplement stoppées ou freinées quelque part et ne parviennent pas à destination ?

T.S. - Disons qu'au niveau de l'information, nous parlons aussi d'intérêts financiers et ce qui est important, c'est ce qui fait vendre le journal, le livre ou l'émission de télévision et que l'histoire vue du côté des victimes est beaucoup « plus intéressante » que celle qui est vue du côté du plus fort et que l'information donc ne passe pas, n'intéresse pas ou intéresse moins. Lorsque j'occupais un poste précédent, j'étais porte-parole au Ministère des Affaires Etrangères et j'ai eu l'occasion de faire un tour dans différentes capitales européennes et de discuter avec des journalistes. L'un d'entre eux, un journaliste suisse, rédacteur d'un grand périodique, m'a dit : « Ecoutez, Madame Samash, moins de cinq morts, cela ne nous intéresse pas ». Et d'ajouter : « moins de cinq morts du côté israélien, s'entend ».

C'est donc très difficile. Personnellement, je préfère qu'il n'y ait pas de morts et qu'on parle moins de nous, c'est évident. Et mon père, puisque nous en avons parlé au début de notre entretien, avait l'habitude de dire que ce qui est mauvais pour l'Etat d'Israël, est bon pour son image de marque, et vice-versa. Je préfère que la situation soit bonne en Israël, qu'il y ait moins d'attentats et qu'on parle mal de nous, plutôt que le contraire...

N.C. - Madame l'Ambassadeur, une conclusion ?

T.S. - Et bien, j'espère que d'ici la fin de ma mission, on parlera bien plus des belles réalités d'Israël et bien moins du conflit !

N.C. - Je vous remercie infiniment.

**Propos recueillis le 21 mai 2008 par
M. Laub**